

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska que :

1. Lors de la séance extraordinaire qui s'est tenue le 14 décembre dernier, le conseil de la municipalité a adopté le « **Projet de Règlement N° 2021.01** ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière ainsi que le tarif unitaire pour le service d'enlèvement des ordures ménagères, de la tarification pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques, des taxes spéciales pour les dépenses d'immobilisations et de fonctionnement du réseau d'aqueduc et d'égouts et d'assainissement des eaux applicable à l'année financière 2021.
2. **Avis public est en outre donné** que ce règlement est actuellement déposé au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière, au Centre Communautaire situé au 67, avenue Morel à Kamouraska, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8H30 à 15H30 et ce, du lundi au vendredi.

Adoption du projet de règlement le 14 décembre 2020.

Entrée en vigueur du projet de règlement le 15 décembre 2020.

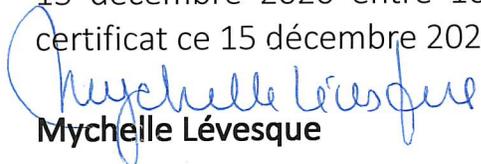
DONNÉ À KAMOURASKA, CE 15^{ième} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020.



**Mychelle Lévesque,
Directrice générale &
secrétaire-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil (tableau d'affichage extérieur du Centre communautaire de Kamouraska et sur le site Internet de la municipalité), le 15 décembre 2020 entre 10H30 et 15H30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 décembre 2020.



Mychelle Lévesque